

Gestion des Autorisations pour les installations de Production d'Énergie (GAPE)

Marche à suivre pour l'auteur du projet

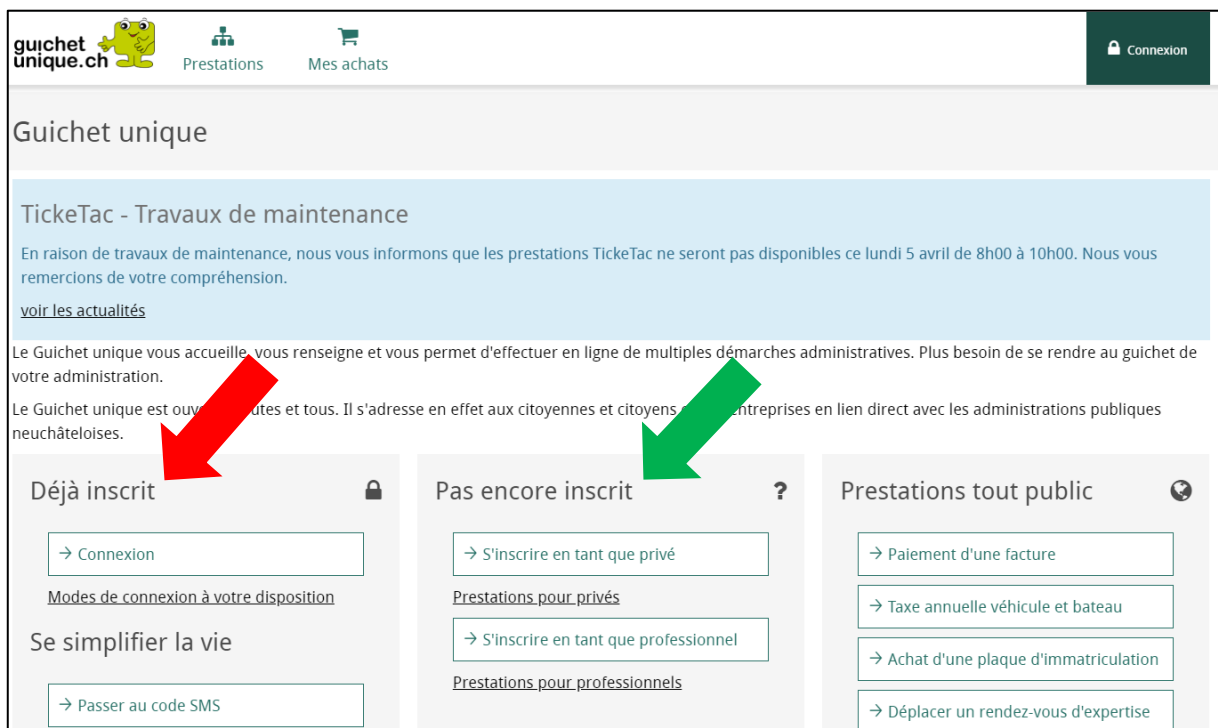
Date du document : 10 mai 2021

1. Accès via le Guichet Unique (GU)

Sur le site internet <https://www.guichetunique.ch>, connectez-vous au GU si vous êtes déjà inscrits (cf. flèche rouge dans la capture d'écran ci-dessous).

Dans le cas contraire, inscrivez-vous au GU en suivant une des procédures suivantes (cf. flèche verte dans la capture d'écran ci-dessous) :

- Pour un privé
(<https://www.guichetunique.ch/public/Registration/Private/PrivateRegistration.aspx>)
- Pour un professionnel
(<https://www.guichetunique.ch/public/Registration/Professional/ProfessionalRegistration.aspx>).



guichet unique.ch Prestations Mes achats Connexion

Guichet unique

TickeTac - Travaux de maintenance
En raison de travaux de maintenance, nous vous informons que les prestations TickeTac ne seront pas disponibles ce lundi 5 avril de 8h00 à 10h00. Nous vous remercions de votre compréhension.
[voir les actualités](#)

Le Guichet unique vous accueille, vous renseigne et vous permet d'effectuer en ligne de multiples démarches administratives. Plus besoin de se rendre au guichet de votre administration.
Le Guichet unique est ouvert 24 heures et tous. Il s'adresse en effet aux citoyennes et citoyens, mais aussi aux entreprises en lien direct avec les administrations publiques neuchâteloises.

Déjà inscrit	Pas encore inscrit	Prestations tout public
→ Connexion Modes de connexion à votre disposition	→ S'inscrire en tant que privé Prestations pour privés → S'inscrire en tant que professionnel Prestations pour professionnels	→ Paiement d'une facture → Taxe annuelle véhicule et bateau → Achat d'une plaque d'immatriculation → Déplacer un rendez-vous d'expertise

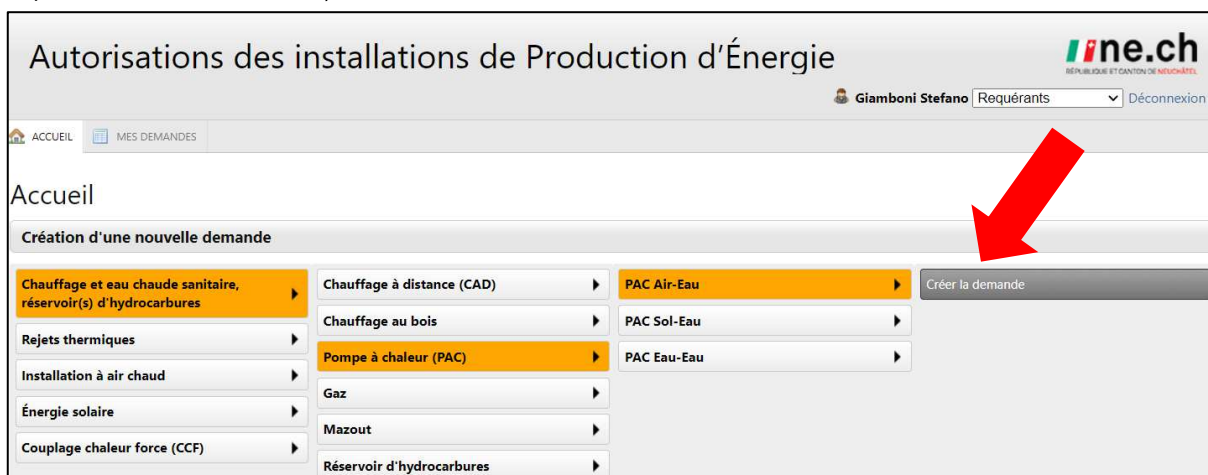
Se simplifier la vie
[→ Passer au code SMS](#)

Une fois connecté au GU, accédez à GAPE en cliquant sur la prestation « Installations de production d'énergie » sous la rubrique « Territoire » (cf. flèche rouge dans la capture d'écran ci-dessous).



2. Création d'une nouvelle demande

Pour faire une nouvelle demande d'autorisation pour une installation de production d'énergie, veuillez sélectionner le type d'installation (p.ex. « Chauffage et eau chaude sanitaire... » → « Pompe à chaleur (PAC) » → « PAC Air-Eau ») et cliquer sur le bouton « Créer la demande » (cf. flèche rouge dans la capture d'écran ci-dessous).



3. Création du dossier

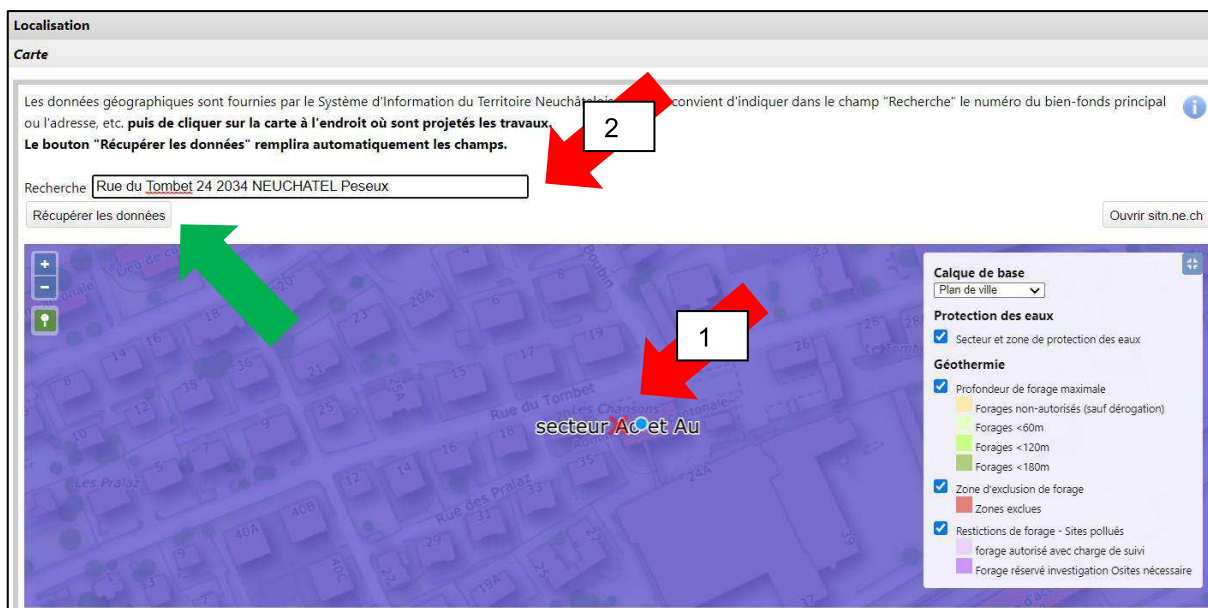
Étape 1 : Initier la demande

Remarque valable pour l'ensemble des formulaires : les champs affichant un petit astérisque rouge sont obligatoires.

Veuillez remplir la totalité des champs obligatoires et pertinents de la page « Informations générales ».

En ce qui concerne la localisation de l'installation, elle peut être indiquée en cliquant directement au bon endroit sur la carte (cf. flèche rouge numéro 1 dans la capture d'écran ci-dessous) ou bien en faisant une recherche du lieu (cf. flèche rouge numéro 2 dans la capture d'écran ci-dessous) et, ensuite, en cliquant sur la carte au bon endroit.

Pour récupérer automatiquement les données du lieu d'emplacement de l'installation, veuillez cliquer ensuite sur le bouton « Récupérer les données » (cf. flèche verte dans la capture d'écran ci-dessous).



Après avoir récupéré les données, veuillez cliquer sur le bouton « Initier la demande » (cf. flèche rouge dans la capture d'écran ci-dessous).

Les informations ci-dessous doivent être complétées par le bouton "Récupérer les données"

Coordonnées *	Coordonnée X 2558723	Coordonnée Y 1203975
Commune *	Neuchâtel	
Cadastre *	Pesèux	Bien-fonds N° * 3889
Autre cadastre		Bien-fonds N°
EGID	1465478	Secteur et zone de protection des eaux secteur Ao et Au
Rue et N°	Rue du Tombet 24	Lieu-dit Les Chansons
N°postale	2034	Localité Pesèux

* Champ obligatoire

Initier la demande

Étape 2 : Données techniques

Après avoir initié la demande, veuillez passer à la page « Données techniques » en cliquant sur le bouton avec la petite flèche à droite du champ « Page » ou en sélectionnant « Données techniques » dans le menu déroulant (cf. flèche rouge dans la capture d'écran ci-dessous).

Rue et N°	Rue du Tombet 24	Lieu-dit	Les Chansons
N°postale	2034	Localité	Pesèux

* Champ obligatoire

Page: Informations générales >
 Informations générales
Données techniques
 Justification


Veuillez remplir la totalité des champs obligatoires et pertinents de la page « Données techniques ».

Attention : l'enregistrement des données saisies n'est possible que si toutes les cases obligatoires ont été remplies.

Procédure spéciale pour les installations soumises à permis de construire, sanction simplifiée conformément au règlement d'exécution de la loi sur les constructions

La procédure à suivre est indiquée dans un message qui apparaît automatiquement pour les types d'installations suivants (cf. capture d'écran ci-dessous) :

- Les PAC air-eau situées toute ou en partie à l'extérieur du bâtiment,
- Les PAC sol-eau,
- Les PAC eau-eau,
- Les installations solaires thermiques posées sur un bâtiment protégé (bien culturel, périmètre UNESCO et sites marécageux),
- Les installations solaires photovoltaïques posées sur un bâtiment protégé (bien culturel, périmètre UNESCO et sites marécageux).

 **Ce type d'installation est soumis à permis de construire, sanction simplifiée. Nous vous laissons le soin de compléter le présent formulaire et d'en générer le fichier PDF qui devra ensuite être déposé dans l'outil SATAC avec les annexes demandées.**


Dans ces cas de figure, le formulaire adéquat dans GAPE doit être complété comme pour toutes les autres installations. Par contre, à la fin du formulaire, la demande n'est pas transmise automatiquement à l'autorité compétente mais l'auteur du projet doit valider la demande en cliquant sur le bouton prévu à cet effet (cf. flèche rouge dans la capture d'écran ci-dessous) et générer un fichier PDF qui sera à annexer dans la procédure SATAC. La génération du fichier PDF peut se faire en cliquant sur les liens prévus à cet effet (cf. flèches vertes dans la deuxième capture d'écran ci-dessous).


Justification


Les soussignés confirment que les indications ci-dessus sont exactes et complètes. De plus, ils attestent que le projet a été établi conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales en matière d'énergie, de protection des eaux, de l'air, de police du feu ainsi que celles de la SSIGE et de Viteos SA. Le cas échéant, il sera fait appel aux autorités compétentes pour résoudre les difficultés rencontrées. Aucune modification aux documents sanctionnés ne peut être apportée en cours de construction sans le préavis de l'autorité compétente.


Lieu * Date *


Page: < Justification > * Champ obligatoire





à chaleur Air-Eau (Par prélèvement d'air)
oni Stefano, Tombet 24 - 2034 Peseux  [PDF du formulaire](#)

 **Transition réussie**

 **Ce type d'installation est soumis à permis de construire, sanction simplifiée.**

Veillez maintenant générer le fichier PDF du présent formulaire:  [PDF du formulaire](#) .

Ce dernier devra ensuite être déposé dans l'outil SATAC avec les annexes demandées.



Étape 3a : Chaleur renouvelable dans un bâtiment d'habitation existant (si pertinent)

Si le bouton « Remplacement d'une installation existante » est coché et que plus de 50% de la SRE est dédiée à l'habitat selon les cas de figure ci-dessous, la page « Chaleur renouvelable dans un bâtiment d'habitation existant » apparaît dans le formulaire (cf. flèche verte dans la deuxième capture d'écran ci-dessous).

- Cas de figure 1 : cases « I - Habitat collectif » et « II - Habitat individuel » cochées ensemble ou seules,
- Cas de figure 2 : cases « I - Habitat collectif » et/ou « II - Habitat individuel » cochées avec une case ou plusieurs cases d'une autre catégorie d'affectation du bâtiment (cf. flèches rouges dans la première capture d'écran ci-dessous).

Page: < Données techniques >

Données techniques

Affectation du bâtiment

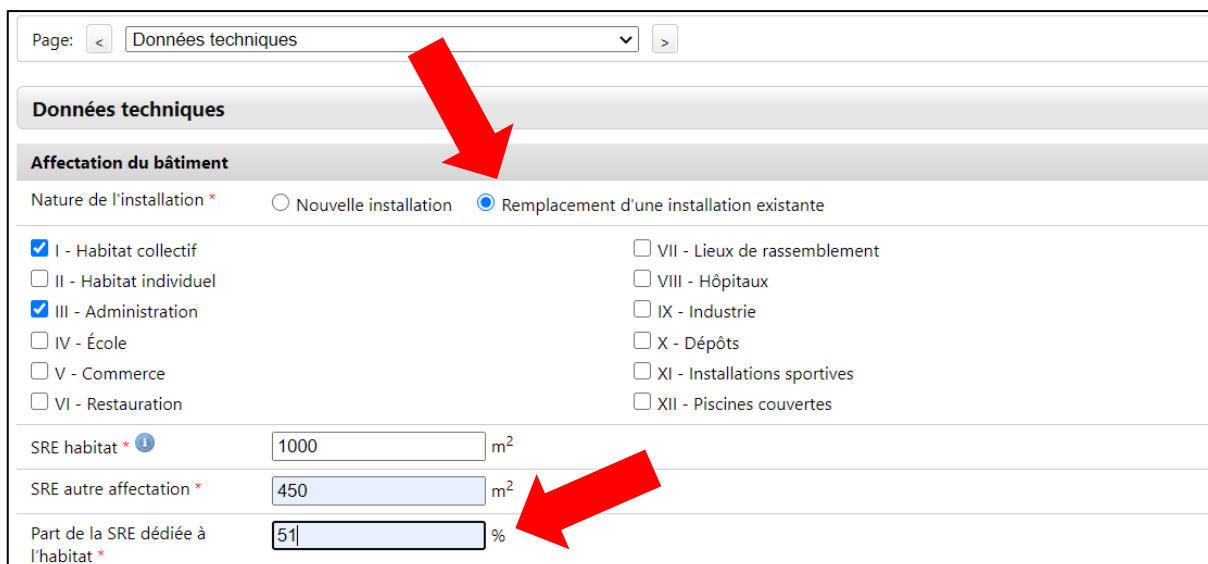
Nature de l'installation * Nouvelle installation Remplacement d'une installation existante

<input checked="" type="checkbox"/> I - Habitat collectif	<input type="checkbox"/> VII - Lieux de rassemblement
<input type="checkbox"/> II - Habitat individuel	<input type="checkbox"/> VIII - Hôpitaux
<input checked="" type="checkbox"/> III - Administration	<input type="checkbox"/> IX - Industrie
<input type="checkbox"/> IV - École	<input type="checkbox"/> X - Dépôts
<input type="checkbox"/> V - Commerce	<input type="checkbox"/> XI - Installations sportives
<input type="checkbox"/> VI - Restauration	<input type="checkbox"/> XII - Piscines couvertes

SRE habitat * 1000 m²

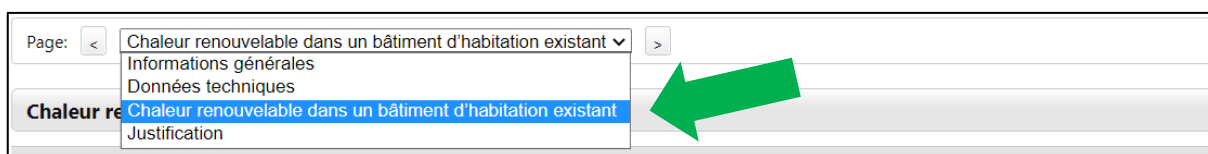
SRE autre affectation * 450 m²

Part de la SRE dédiée à l'habitat * 51 %



Page: < Chaleur renouvelable dans un bâtiment d'habitation existant >

Chaleur re Chaleur renouvelable dans un bâtiment d'habitation existant



Étape 3b : Réservoir d'hydrocarbure (si pertinent)

Si l'installation prévoit la mise en place d'un ou de plusieurs réservoirs d'hydrocarbure, la page « Réservoir d'hydrocarbure » apparaît dans le formulaire (cf. flèche rouge dans la capture d'écran ci-dessous).

Page: < Réservoir d'hydrocarbure >

Réservoir Réservoir d'hydrocarbure



Veuillez remplir la totalité des champs obligatoires et pertinents de la page « Réservoir d'hydrocarbure ».

Étape 4 : Justification

Après avoir rempli toutes les cases obligatoires et pertinentes des pages précédentes, veuillez passer à la page « Justification » en cliquant sur le bouton avec la petite flèche à droite du champ « Page » ou en sélectionnant « Justification » dans le menu déroulant (cf. flèche rouge dans la capture d'écran ci-dessous).

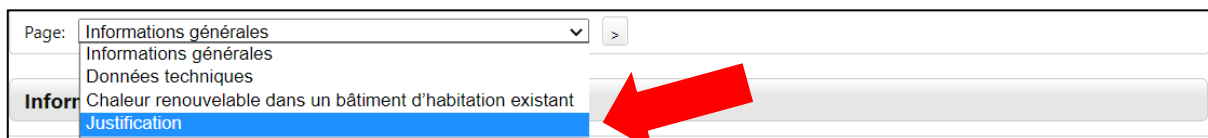
Page: Informations générales

Informations générales

Données techniques

Informr Chaleur renouvelable dans un bâtiment d'habitation existant

Justification



Veuillez cocher la case « Les soussignés confirment que les indications ci-dessus sont exactes et complètes. De plus, ... » et compléter les cases « Lieu » et « Date ».

Étape 5 : Annexes à joindre

Après avoir rempli la page « Justification », veuillez passer à la page « Annexes à joindre » en cliquant sur le bouton « Ajouter les annexes » (cf. flèche rouge dans la capture d'écran ci-dessous).

Justification

Les soussignés confirment que les indications ci-dessus sont exactes et complètes. De plus, ils attestent que le projet a été établi conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales en matière d'énergie, de protection des eaux, de l'air, de police du feu ainsi que celles de la SSIGE et de Viteos SA. Le cas échéant, il sera fait appel aux autorités compétentes pour résoudre les difficultés rencontrées.
Aucune modification aux documents sanctionnés ne peut être apportée en cours de construction sans le préavis de l'autorité compétente.

Lieu * Date *

Page: < >

* Champ obligatoire

Afin de pouvoir transmettre la demande à l'autorité compétente, veuillez télécharger les documents à joindre obligatoirement au formulaire (cf. flèche rouge dans la capture d'écran ci-dessus concernant l'exemple d'une pompe à chaleur air-eau).

La procédure à suivre pour télécharger des documents est la suivante (cf. aussi la capture d'écran ci-dessous) :

1. Cochez une ou plusieurs cases parmi la liste des documents proposée,
2. Saisissez le nom et la date du document,
3. Cliquez sur le bouton « Choisir un fichier » et recherchez le fichier en question dans votre ordinateur,
4. Cliquez sur le bouton « Télécharger ».

Fichiers téléchargés

No attachment uploaded

Documents à joindre obligatoirement au formulaire

<input type="checkbox"/>	Formulaire Cercle Bruit Documents de base	pdf
<input type="checkbox"/>	Photo de la façade avec indication des LUSB 1	pdf
<input type="checkbox"/>	Plan de situation Documents de base	pdf

Documents de base

Chaleur renouvelable dans un bâtiment d'habitation existant

Nom du document*

Description

2

Date du document*

Fichier* (maximum 50Mo) 3 Aucun fichier choisi

4

4. Transmission de la demande

Une fois que vous avez téléchargé tous les documents à joindre obligatoirement et tous les autres éventuels documents pertinents, veuillez cliquer sur le bouton « Transmettre la demande » (cf. flèche verte dans la capture d'écran ci-dessus). Cette dernière sera automatiquement transmise à l'autorité compétente pour examen.

5. État de la demande

Depuis sa création et jusqu'à sa clôture, la demande d'autorisation passera par les états suivants :

Après de l'auteur du projet

- Élaboration du dossier,
- Numérisation des documents.

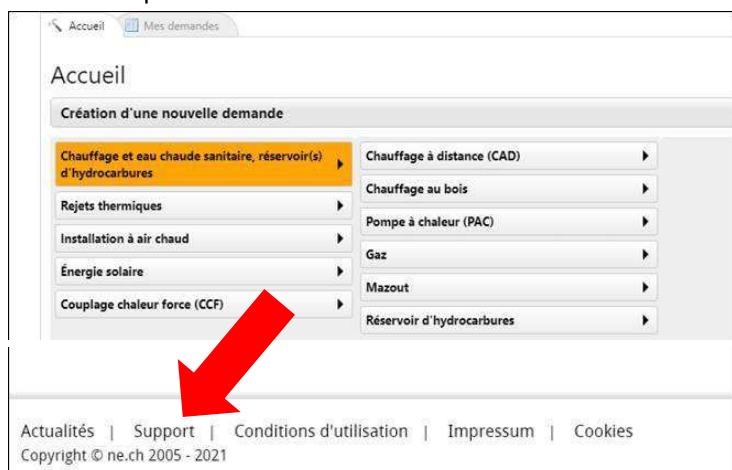
Après de l'autorité compétente

- Examen,
- Services à impliquer,
- Préavis des services,
- Synthèse en cours,
- Dossier traité.

Pour les installations soumises à permis de construire, sanction simplifiée, les demandes validées par l'auteur du projet seront mises dans l'état « Procédure SATAC ».

6. Contact

Pour toute question ou problème lié à la connexion au Guichet unique ou à l'utilisation de la prestation « Installations de production d'énergie », veuillez vous adresser au support du Guichet unique (cf. flèche rouge dans la capture d'écran ci-dessous) qui s'occupera ensuite de transmettre les demandes aux services et personnes concernées.



(réf. SGI)